

Le mardi 5 décembre 2023, à l'issue d'une rencontre avec la Première ministre Élisabeth Borne, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, se félicitait en effet d'avoir obtenu gain de cause sur une « revendication majeure » : le renoncement à la hausse de la redevance pour pollution diffuse (RPD), perçue sur les ventes de pesticides, ainsi que celle de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'irrigation.

LIRE AUSSI : Face à la fronde des agriculteurs, les pouvoirs publics renoncent à des hausses de taxes

La question des importations

Cette annonce sera-t-elle suffisante pour apaiser la situation ? « Elle peut calmer les choses, mais pas partout », prévient Thierry Coué, secrétaire national adjoint du syndicat agricole majoritaire. Notamment dans l'ouest de la France, où « la colère vient avant tout des difficultés rencontrées par l'élevage », pointe celui qui est également président de la FRSEA Bretagne.

Pour Thierry Coué, le malaise est bien plus profond : « On laisse des importations entrer en Europe, à moitié prix et bien loin des standards demandés aux producteurs français. Nous sommes pour les normes, pour le principe du marché, mais avec de l'équité et des conditions. Il faut plus d'étiquetages et de contrôles, pour arrêter de tromper le consommateur, pour stopper cette concurrence déloyale. »

« Un manque de bon sens »

Le syndicaliste peste contre « l'empilement de textes » français ou européens, les « injonctions contradictoires », ou le « manque de bon sens ».

Parmi les incompréhensions : la politique des prairies permanentes, et le seuil fixé par Bruxelles. Dans quatre régions (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Hauts-de-France), les agriculteurs ont trop labouré et n'ont plus le droit de toucher aux prairies. « C'est un exemple pour illustrer qu'on marche sur la tête : il y a moins d'élevage, donc tout simplement moins besoin de prairies », explique Thierry Coué.